

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 18 décembre 2024 à 13 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy	Maire	Rimouski
GAGNON, Chantal	Maire	La Trinité-des-Monts
LEPAGE-LECLERC, Vanessa	Représentante	Saint-Anaclet-de-Lessard
PROULX, Langis	Maire	Esprit-Saint
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
SOUCY, Gervais	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	Mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

Était absent :

BEAUCHESNE, Mario	Maire	Saint-Fabien
-------------------	-------	--------------

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 33.

24-372 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

24-373 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / FAILLITE DE LA SOPER

Il est proposé par Chantal Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer et à transmettre la preuve de réclamation à BDO Canada Limited / BDO Canada Limitée – Syndic autorisé en insolvabilité, relative à la créance de la MRC de Rimouski-Neigette dans l'affaire de la faillite de la Société de Promotion Économique de Rimouski (SOPER).

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 13h35.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.